

LA CHARTE DE L'UPJ

pour une approche responsable de l'entretien des plantes
par les jardiniers amateurs et les professionnels des espaces publics

Avec cette Charte, les adhérents de l'UPJ témoignent de leur volonté de proposer, dans le respect de la réglementation en vigueur, les meilleurs produits et conseils aux jardiniers amateurs et professionnels. Cette dynamique collective s'inscrit dans une démarche de gestion raisonnée de l'entretien des végétaux.

En signant cette Charte, les adhérents de l'UPJ, experts des jardins et espaces publics, s'engagent à :

ARTICLE I - PASSION

Encourager la pratique du jardinage et promouvoir cette passion auprès du plus grand nombre.

ARTICLE II - SIMPLICITÉ / EFFICACITÉ

Proposer aux jardiniers amateurs et professionnels les moyens d'entretenir simplement et efficacement les jardins, espaces verts et autres espaces publics.

ARTICLE III - RESPECT

Accompagner et favoriser une utilisation raisonnée et responsable des produits d'entretien des jardins et espaces publics dans le meilleur respect de l'Homme et de la Nature.

ARTICLE IV - TRANSPARENCE

Fournir les meilleures informations pour que les jardiniers amateurs et les professionnels entretiennent les végétaux en toute sécurité. Utiliser la publicité de manière responsable pour vendre à bon escient et promouvoir les bonnes pratiques.

ARTICLE V - SENSIBILISATION

Sensibiliser et informer les professionnels de la distribution et les gestionnaires des espaces publics à la bonne utilisation des produits d'entretien des végétaux.

ARTICLE VI - PÉDAGOGIE

Conseiller et former les jardiniers amateurs et professionnels pour la mise en œuvre des bonnes pratiques d'utilisation par des actions pédagogiques et d'informations comme la "Clinique des Plantes®" ou la promotion du stage FORMAP®.

ARTICLE VII - RÉGLEMENTATION

Respecter strictement la réglementation et travailler en concertation avec les instances officielles et des partenaires français et européens sur son évolution.

ARTICLE VIII - ÉTUDES

Comprendre et répondre aux besoins et attentes des jardiniers amateurs et professionnels par la réalisation d'enquêtes et études régulières.

ARTICLE IX - RECHERCHE

Investir dans la recherche et le développement pour mettre au point des produits et des utilisations toujours plus fiables et efficaces dans le respect d'un développement durable.

ARTICLE X - PROGRÈS

S'inscrire dans une démarche de progrès permanent pour que les produits d'entretien des jardins et des espaces publics contribuent toujours davantage à la sécurité et à l'embellissement du cadre de vie.

Union professionnelle des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics. L'UPJ regroupe la majorité des entreprises qui élaborent, fabriquent et commercialisent des produits destinés à entretenir les végétaux et utilisés par les jardiniers amateurs ou les professionnels des espaces publics sur le marché français.



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS

*"En signant cette Charte, les adhérents de l'UPJ,
experts des jardins et espaces publics, s'engagent."*

Le président
au nom des adhérents de l'UPJ

A stylized, handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.